

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 10 JUILLET 2020

Lieu : salle d'animation à Frasne – 20 h 30

Votants :

Bannans	Louis GIROD	X
	Fabien VIEILLE-MECET	X
Bonnevaux	Monique BRULPORT	X
	Jean-Paul RINALDI	X
Boujailles	Richard IELSCH	X
	Fabrice PICARD	X
Bouverans	Rémi DEBOIS	X
	Cyril VALION	X
Bulle	Christophe ANDRE	X
	Cédric CHAMBELLAND	X
Courvières	Bernard GIRARD	X
	Eric LIEGEON	X
Dompierre les Tilleuls	Michel BEUQUE	X

Frasne	Philippe ALPY	X
	Jacqueline LEPEULE	X
	Danielle JEANNIN	Pouvoir à J. Lépeule
	Angélique MARMIER	X
	Marine PARIS	X
	Brunot TROUTTET	Pouvoir à P. Alpy
	Laurent VUILLEMIN	X
La Rivière Drugeon	Carine BOURDIN	X
	Jérémy LONCHAMPT	X
	Christian VALLET	X
	Yannick VUITTENEZ	X
Vaux et Chantegrue	Bernard BESCHET	X
	Pierre NICOD	X
	Bernard VIONNET	X

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Ordre du jour :

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ELECTION DU PRESIDENT

FIXATION DE NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU, ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU,

1) - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (délibération n° 46)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian VALLET, président, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Sur proposition du Président et à l'unanimité des présents, Mr Fabrice Picard a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

Mr Philippe Alpy accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les élus nouvellement désignés. Un tour de table est effectué.

Mr Christian Vallet donne lecture à l'assemblée de la Charte de l'élu local.

Bannans	Louis Girod
	Fabien Vieille-Mecet
Bonnevaux	Monique Brulport
	Jean-Paul Rinaldi
Boujailles	Richard Ielsch
	Fabrice Picard
Bouverans	Rémi Débois
	Cyril Valion
Bulle	Christophe André
	Cédric Chambelland
Courvières	Bernard Girard
	Eric Liégeon
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque

Frasne	Philippe Alpy
	Jacqueline Lépeule
	Danielle Jeannin
	Angélique Marmier
	Marine Paris
	Bruno Trouttet
	Laurent Vuillemin
La Rivière Drugeon	Carine Bourdin
	Jérémy Lonchamp
	Christian Vallet
	Yannick Vuitteze
Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet
	Pierre Nicod
	Bernard Vionnet

1) - ELECTION DU PRESIDENT (délibération n° 47)

M. Rémi DEBOIS, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, prend la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT).

Monsieur Débois se déclare honoré de présider cette séance d'installation et remercie les maires sortants Mrs Ménétrier, Vionnet, Néault et Paulin pour leur engagement dans le précédent mandat. Il évoque les nombreux dossiers menés dans un esprit de concertation dans le mandat précédent ainsi que les gros dossiers qui attendent la Communauté de communes Frasne Drugeon dans les années à venir, notamment la compétence Eau et Assainissement et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire et constate que la condition de quorum est remplie.

Il invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du président, précisant que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil communautaire désigne deux assesseurs : Madame Marine PARIS et Monsieur Rémi DEBOIS.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Candidat : Monsieur Christian VALLET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **27**
- Bulletins blancs ou nuls : **1**
- Suffrages exprimés : **26**
- Majorité absolue : **14**

A obtenu :

- **Monsieur Christian VALLET : 25 voix**
- **Monsieur Eric LIEGEON : 1 voix**

Monsieur Christian VALLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Monsieur Christian VALLET a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Mr Vallet remercie l'assemblée et s'engage à être présent très régulièrement à la CFD et à continuer son mandat dans le même état d'esprit que les mois précédents. De gros dossiers s'annoncent (maison de santé, eau, assainissement ...). Il compte sur la mobilisation collective et notamment ses collègues du bureau.

Il propose d'ajouter un troisième point à l'ordre du jour afin de déterminer le montant des indemnités de fonction du président et des vice-présidents.

Les membres du conseil communautaire donnent unanimement leur accord.

2) - FIXATION DE NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU, ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU (délibération n° 48)

Mr le Président indique qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % de l'effectif sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Mr le Président rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la communauté dispose à ce jour de six vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire fixe à **six** le nombre de vice-présidents.

A titre d'explication sur le nombre de vice présidences, Mr le Président communique à l'assemblée l'organigramme des services de la Communauté de communes Frasne Dugeon.

L'assemblée accepte le nombre de 6 vice-présidents

Composition du Bureau : le conseil communautaire fixe à dix le nombre de membres.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Madame Marine PARIS et Rémi DEBOIS.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection des Vice-Présidents :

1^{er} Vice-Président en charge des « CONTRATS TERRITORIAUX et PROJETS STRUCTURANTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

Candidat : Monsieur Philippe ALPY

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur ALPY : 26 voix**

Monsieur **ALPY**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et Président en charge des « CONTRATS TERRITORIAUX et PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ».

Monsieur ALPY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur ALPY remercie l'assemblée pour la confiance. Il souligne aussi le travail effectué par le Président et les services durant la période de la crise sanitaire. Il estime que les éléments sont réunis

2^{ème} Vice-Président en charge de « EAU-ASSAINISSEMENT »

Candidat : Monsieur Eric LIEGEON

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur LIEGEON : 26 voix**

Monsieur **Eric LIEGEON** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président en charge de « **EAU-ASSAINISSEMENT** ».

Mr Liégeon se réjouit du futur travail d'équipe même si la l'ampleur de la tâche s'annonce ardue.

3^{ème} Vice-Président en charge de « ATTRACTIVITE, AMENAGEMENT et DEVELOPPEMENT »

Candidat : Monsieur Michel BEUQUE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Michel BEUQUE : 25 voix**

Monsieur **Michel BEUQUE**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président en charge de « **ATTRACTIVITE, AMENAGEMENT et DEVELOPPEMENT** ».

Monsieur Michel BEUQUE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Mr Beuque adresse ses remerciements et souligne le caractère motivant du travail intercommunal ainsi que l'engagement du Président Vallet.

4^{ème} Vice-Président en charge du « TOURISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ».

Candidat : Monsieur Rémi DEBOIS

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Rémi DEBOIS : 24 voix**

Monsieur **Rémi DEBOIS**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président en charge de « **TOURISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE** ».

Monsieur Rémi DEBOIS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5^{ème} Vice-Présidente en charge de « VIVRE ENSEMBLE ET VIE SOCIO-CULTURELLE ».

Candidat : Madame Monique BRULPORT

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Madame Monique BRULPORT : 26 voix**

Madame **Monique BRULPORT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5^{ème} Vice-Présidente en charge de « **VIVRE ENSEMBLE ET VIE SOCIO-CULTURELLE** ».

Madame Monique BRULPORT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Mr le Président félicite Madame Brulport et indique qu'elle est la première femme élue à une vice-présidence depuis la création de la CFD en 2003.

Mme Brulport indique qu'elle entame son premier mandat de maire et espère être à la hauteur de la tâche qui lui incombe.

6^{ème} Vice-Président en charge de « BATIMENTS INTERCOMMUNAUX, PREVENTION, SECURITÉ ».

Candidat : Monsieur Fabrice PICARD

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- **Monsieur Fabrice PICARD : 26 voix**

Monsieur **Fabrice PICARD** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président en charge de « **BATIMENTS INTERCOMMUNAUX, PREVENTION, SECURITÉ** ».

Monsieur Fabrice PICARD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur Picard indique qu'il est également un nouveau maire et qu'il s'appête à faire de son mieux.

Élection des membres du Bureau :

Sur proposition du Président, le Bureau est composé des maires des dix communes composant la communauté de communes.

Il est procédé au vote pour l'élection des membres du Bureau

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

BANNANS – Mr Louis GIROD.....	24
BONNEVAUX – Mme Monique BRULPORT	26
BOUJAILLES – Mr Fabrice PICARD	26
BOUVERANS – Mr Rémi DEBOIS.....	25
BULLE – Mr Christophe ANDRÉ	24
COURVIERES – Mr Eric LIEGEON	26
DOMPIERRE LES TILLEULS – Mr Michel BEUQUE	26
FRASNE – Mr Philippe ALPY.....	26
LA RIVIERE DRUGEON – Mr Christian VALLET	26
VAUX ET CHANTEGRUE – Mr Bernard BESCHET.....	26

3) - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS (délibération n° 49)

Mr le Président rappelle

- que les indemnités de fonction des élus sont fixées par le CGCT et calculées sur la base des éléments suivants : Indice brut terminal de la fonction publique soit au 1^{er} janvier 2019 : indice brut 1027 ;
- qu'en application des règles en vigueur, le nombre de vice-présidents a été fixé à **six** par délibération n° 2020-07-48.
- que l'enveloppe indemnitaire globale doit être calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire avant accord local, soit un effectif de **cinq (22 x 20%)**.

Ainsi, les attributions individuelles nominatives sont les suivantes :

L'indemnité de fonction du président est celle correspondant à une population de 3 500 à 9 999 habitants, soit 41.25 % de l'indice brut 1027.

Indemnités de fonction des 6 vice-présidents :

- enveloppe maximum : 16.50 % x 5 vice-présidents = 82.50
- répartition sur 6 vice-présidents : 82.50 / 6 = 13.75 %

Vice-présidents	% indice brut terminal de référence
1 ^{er} vice-président – Mr Philippe ALPY	13.75 %
2 ^e vice-président – Mr Eric LIEGEON	13.75 %
3 ^e vice-président – Mr Michel BEUQUE	13.75 %
4 ^e vice-président – Mr Rémi DEBOIS	13.75 %
5 ^e vice-présidente – Mme Monique BRULPORT	13.75 %
6 ^e vice-président – Mr Fabrice PICARD	13.75 %

Mr VALLET précise que chaque vice-président percevra une indemnité brute mensuelle de 534 €.

Résultat du vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Majorité absolue : 14
- Suffrages exprimés : 27

Agenda des prochaines réunions :

- mardi 21 juillet à 20 h à Bonnevaux : conseil de communauté
- mardi 18 août à 18 h : Bureau des maires
- samedi 12 septembre : réunion de tous les conseillers municipaux pour une information sur le fonctionnement de la Communauté de communes, présentation des budgets, du pacte financier fiscal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Frasne



Le Président,
Christian VALLET